Informations de base

2011/2081(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Liberté de la presse et des médias dans le monde **Subject** 3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SCHAAKE Marietje (ALDE)	30/05/2012
	Rapporteur(e) fictif/fictive IBRISAGIC Anna (PPE) JAAKONSAARI Liisa (S&D) KIIL-NIELSEN Nicole (Verts /ALE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	REDING Viviane

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/05/2013	Vote en commission		
20/05/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0176/2013	Résumé

12/06/2013	Débat en plénière		
13/06/2013	Décision du Parlement	T7-0274/2013	Résumé
13/06/2013	Résultat du vote au parlement		
13/06/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2081(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/05943

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE506.205	08/03/2013	
Amendements déposés en commission		PE508.230	11/04/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0176/2013	20/05/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0274/2013	13/06/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2013)626	15/11/2013	

Liberté de la presse et des médias dans le monde

2011/2081(INI) - 20/05/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Marietje SCHAAKE (ADLE, NL) sur la liberté de la presse et des médias dans le monde.

Rappelant les principaux principes et le rôle de la presse et des médias, notamment dans l'ère numérique, les députés soulignent que, récemment, les gouvernements se sont montrés plus durs vis-à-vis des médias en recourant de manière croissante à des pressions juridiques, ou en recourant de manière abusive à la législation antiterroriste ou antiextrémiste. Or, il est primordial que la presse et les médias **puissent exercer leurs activités de manière indépendante**, sans être soumis à des pressions politiques ou financières. Ils s'alarment de la tendance générale à la baisse dans le classement des environnements de la liberté de la presse et des médias dans différents pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe.

Ils rappellent que des médias traditionnels et en ligne libres, indépendants et pluralistes constituent une des pierres angulaires de la démocratie et du pluralisme.

Parallèlement, les députés déplorent que les journalistes soient fréquemment blessés ou assassinés ou fassent l'objet d'abus graves dans le monde et que leurs agresseurs ne soient pas poursuivis. Pour les députés, les répercussions de cette impunité n'affectent pas seulement la liberté de la presse, mais aussi le travail quotidien des journalistes, en créant un climat de crainte et d'autocensure. En conséquence, les députés appellent **l'Union à adopter une position plus ferme** à l'égard des pays qui permettent invariablement que de tels actes demeurent impunis.

De manière générale, les députés estiment que la réglementation, l'intimidation, les amendes et une concentration importante de la propriété des médias aux mains d'hommes politiques ou d'autres personnes se trouvant en position de conflit d'intérêts sont autant d'éléments susceptibles de limiter la liberté d'expression. Ils déplorent par ailleurs que l'expression soit de plus en plus criminalisée avec des lois relatives à la calomnie, au blasphème et à la diffamation, de même que les lois se référant aux notions de "dégradation de l'image du pays à l'étranger" et de "propagande homosexuelle", **la censure encourageant de la sorte l'autocensure**.

Simultanément, les députés considèrent que la tendance à la concentration de la propriété des médias aux mains de grands conglomérats menace la liberté et le pluralisme des médias. Ils estiment au contraire que les médias du service public doivent jouir de l'indépendance financière et politique totale. Ils encouragent dans la foulée l'élaboration de codes déontologiques pour les journalistes et pour les personnes associées à la gestion des médias, afin de garantir la pleine indépendance de chacun.

Numérisation : les députés reconnaissent le rôle important que jouent les plateformes de médias numériques et en ligne dans les soulèvements contre les régimes dictatoriaux ces dernières années ainsi que la résonnance des informations amplifiées par ces nouveaux médias. Pour les députés, la numérisation de la presse et des médias ajoute de nouvelles strates au paysage médiatique et **facilite l'accès de tout un chacun à l'information**.

Ils insistent sur la nécessité d'une interopérabilité à l'échelle mondiale et d'une réglementation appropriée pour libérer pleinement le potentiel des infrastructures informatiques. Ils déplorent toutes les tentatives visant à instaurer diverses formes d'"internet fermé" ou à censurer les blogueurs et notent que nombre de technologies dans des pays tiers pour commettre des violations des droits de l'homme au travers de la censure de l'information, ou le traçage des citoyens, proviennent de l'Union. Ils prient donc la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ce commerce des **armes numériques**.

Les députés soulignent que les plateformes ou services numériques fondés sur des données (informatisées), tels que les moteurs de recherche, appartiennent à des acteurs privés, et qu'ils doivent faire preuve de transparence afin de préserver la valeur publique de l'information. Ils condamnent au passage toutes les tentatives d'utiliser l'internet ou d'autres plateformes de médias en ligne pour **promouvoir des activités terroristes** et appellent à toute la fermeté nécessaire dans ce domaine.

Politiques et actions extérieures de l'Union : les députés estiment que l'Union européenne doit montrer l'exemple en matière de liberté de la presse et de l'expression. Á cette fin, l'Union ne devrait pas interférer avec les contenus, mais plutôt **favoriser la mise en place d'un environnement favorable** à la liberté d'expression à l'échelle mondiale. Or, au sein de l'Union, certains médias ont fait l'objet de contrôles en raison de leurs comportements contraires à l'éthique.

Pour les députés, l'UE manque de vision stratégique cohérente et de repères en la matière. C'est pourquoi, les députés appellent la Commission, en particulier la DG DEVCO, et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à améliorer leur coopération et leur coordination en conjuguant travail politique et diplomatique. Ils exhortent également l'Union à jouer un rôle plus significatif, particulièrement dans les pays candidats à l'adhésion, ainsi qu'à l'égard de son voisinage méridional et oriental immédiat. Ils suggèrent la mise en place d'une stratégie permettant de surveiller de près toute modification de la législation allant dans le sens d'une restriction du pluralisme et de la liberté de la presse dans les pays tiers. Á cet effet, tous les instruments financiers extérieurs, tels que l'IEDDH, ou encore les accords d'association avec les pays tiers devraient être mobilisés.

Enfin, les députés appellent la Commission à :

- faire de la lutte contre l'impunité l'une des priorités de ses programmes relatifs à la liberté d'expression et des médias ;
- adopter une stratégie en matière de liberté de la presse et des médias, dans le cadre de la politique extérieure de l'Union :
- intégrer les recommandations que contient la présente proposition de résolution dans les futures lignes directrices sur la liberté d'expression (en ligne et hors ligne).

Liberté de la presse et des médias dans le monde

2011/2081(INI) - 13/06/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la liberté de la presse et des médias dans le monde.

Rappelant les principaux principes et le rôle de la presse et des médias, notamment dans l'ère numérique, le Parlement souligne que, récemment, les gouvernements se sont montrés plus durs vis-à-vis des médias en recourant de manière croissante à des pressions juridiques, ou en recourant de manière abusive à la législation antiterroriste ou anti-extrémiste. Or, il est primordial que la presse et les médias **puissent exercer leurs activités de manière indépendante**, sans être soumis à des pressions politiques ou financières. Le Parlement s'alarme en outre de la tendance générale à la baisse dans le classement des environnements de la liberté de la presse et des médias dans différents pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe.

Il rappelle que des médias traditionnels et en ligne libres, indépendants et pluralistes constituent une des pierres angulaires de la démocratie.

Parallèlement, le Parlement déplore que les journalistes soient fréquemment blessés ou assassinés ou fassent l'objet d'abus graves dans le monde et que leurs agresseurs ne soient pas poursuivis. Les répercussions de cette impunité n'affectent pas seulement la liberté de la presse, mais aussi le travail quotidien des journalistes, en créant un climat de crainte et d'autocensure. En conséquence, le Parlement appelle **l'Union à adopter une position plus ferme** à l'égard des pays qui permettent invariablement que de tels actes demeurent impunis.

D’autres éléments peuvent menacer la liberté de la presse, comme notamment le fait que la presse soit fortement tributaire de **la publicité gouvernementale**, qui peut alors se muer en un instrument de pression à l'égard des médias.

De manière générale, le Parlement estime que la réglementation, l'intimidation, les amendes et une concentration importante de la propriété des médias aux mains d'hommes politiques ou d'autres personnes se trouvant en position de conflit d'intérêts sont autant d’éléments susceptibles de limiter la liberté d’expression. Il déplore par ailleurs que l'expression soit de plus en plus criminalisée avec des lois relatives à la calomnie, **au blasphème** et à la diffamation, de même que les lois se référant aux notions de "dégradation de l'image du pays à l'étranger" et de "propagande homosexuelle", **la censure encourageant de la sorte l'autocensure**.

Simultanément, le Parlement considère que la tendance à la concentration de la propriété des médias aux mains de grands conglomérats menace la liberté et le pluralisme des médias, ces derniers étant utilisés comme **outils de propagande**. Il estime au contraire que les médias du service public doivent jouir de l’indépendance financière et politique totale. Il encourage dans la foulée l'élaboration de codes déontologiques pour les journalistes et pour les personnes associées à la gestion des médias, afin de garantir la pleine indépendance de chacun.

Numérisation : le Parlement reconnaît le rôle important que jouent les plateformes de médias numériques et en ligne dans les soulèvements contre les régimes dictatoriaux ces dernières années ainsi que la résonnance des informations amplifiées par ces nouveaux médias. Pour le Parlement, la numérisation de la presse et des médias ajoute de nouvelles strates au paysage médiatique et **facilite l'accès de tout un chacun à l'information**.

Toutefois, si la numérisation des médias et des informations a amplifié leur portée et leur impact, elle a aussi brouillé **la limite ténue qui sépare l'information de l'opinion**.

Le Parlement insiste sur la nécessité d'une interopérabilité à l'échelle mondiale et d’une réglementation appropriée pour libérer pleinement le potentiel des infrastructures informatiques. Il déplore toutes les tentatives visant à instaurer diverses formes d'"internet fermé" ou à censurer les blogueurs et note que nombre de technologies dans des pays tiers pour commettre des violations des droits de l'homme au travers de la censure de l'information, ou le traçage des citoyens, proviennent de l'Union. Il s'inquiète également de la tendance à mettre en place des mesures de surveillance et de censure de masse ainsi que des mesures de blocage et de filtrage, qui non seulement affectent les médias et le travail des journalistes et des blogueurs, mais entravent aussi le travail de la société civile. Il prie donc la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ce commerce des **armes numériques**.

Le Parlement souligne que les plateformes ou services numériques fondés sur des données (informatisées), tels que les moteurs de recherche, appartiennent à des acteurs privés, et qu'ils doivent faire preuve de transparence afin de préserver la valeur publique de l'information. Il condamne au passage toutes les tentatives d'utiliser l'internet ou d'autres plateformes de médias en ligne pour **promouvoir des activités terroristes** et appelle à toute la fermeté nécessaire dans ce domaine.

Politiques et actions extérieures de l'Union : le Parlement estime que l’Union européenne doit montrer l’exemple en matière de liberté de la presse et de l’expression. Á cette fin, l'Union ne devrait pas interférer avec les contenus, mais plutôt **favoriser la mise en place d'un environnement favorable** à la liberté d'expression à l'échelle mondiale. Or, au sein de l'Union, certains médias ont fait l'objet de contrôles en raison de leurs comportements contraires à l'éthique.

Stratégie : l’UE manque de vision stratégique cohérente et de repères en la matière. C’est pourquoi, le Parlement appelle la Commission, en particulier la DG DEVCO, et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à améliorer leur coopération et leur coordination en conjuguant travail politique et diplomatique. Il exhorte également l'Union à jouer un rôle plus significatif, particulièrement dans les pays candidats à l'adhésion, ainsi qu'à l'égard de son voisinage méridional et oriental immédiat. Il suggère la mise en place d’une stratégie permettant de surveiller de près toute modification de la législation allant dans le sens d'une restriction du pluralisme et de la liberté de la presse dans les pays tiers. Á cet effet, tous les instruments financiers extérieurs, tels que l'IEDDH, ou encore les accords d’association avec les pays tiers devraient être mobilisés.

Enfin, le Parlement appelle la Commission à :

- faire de la lutte contre l'impunité l'une des priorités de ses programmes relatifs à la liberté d'expression et des médias ;
- adopter une stratégie en matière de liberté de la presse et des médias, dans le cadre de la politique extérieure de l'Union ;
- intégrer les recommandations que contient la présente résolution dans les futures lignes directrices sur la liberté d'expression (en ligne et hors ligne).